

ADPixNet

WebMastering

CONTRAT DE PRESTATIONS WEBMASTERING

Il est conclu entre les parties,

Antonio Da Silva, webmaster freelance, domicilié au, 156, la Fond de Vie, 2902 Fontenais, Jura, Suisse ;

sous le pseudonyme** :

ADPixNet | WebMastering, 156 la Fond de Vie, 2902 Fontenais, Jura, Suisse ;

représenté par : Mr. Antonio Da Silva ;

et le client, d'autre part ;

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les interventions opérées par ADPixNet sur le site Internet du client dans le cadre de ses missions de webmastering.

2. DEFINITION DES PRESTATIONS

• MAINTENANCE PRÉVENTIVE

La maintenance technique préventive consiste à protéger le site des piratages et à limiter les bugs, gérer les mises à jour et patches de sécurité du noyau du CMS, et de ses extensions open source (composants, modules, plugins, templates, etc...). Ces mises à jour garantissent le fonctionnement optimal du site, pour une expérience utilisateur réussie.

Les opérations de mise à jour et de ses extensions doivent être distinguées avec les procédures de migration vers de nouvelles versions du CMS qui ne sont pas prises en compte dans le cadre de ce contrat, et qui devront faire l'objet d'une étude préalable et d'un bon de commande spécifique

• MAINTENANCE CORRECTIVE

La maintenance corrective consiste à assister le client ou à intervenir directement sur son site internet pour l'aider dans la résolution d'éventuels bogues et autres dysfonctionnements tels que

- des liens hypertextes cassés
- de pages 404
- de problèmes d'affichage
- etc.

• MAINTENANCE ÉVOLUTIVE « WEBMASTERING »

La maintenance évolutive du site web consiste à accompagner le développement et l'activité du site internet :

- Mise à jour d'articles ou d'items liés à un composant du CMS en cas d'absence des administrateurs du site
- Intégration HTML basique : ajout ou modifications d'images (exceptées celles liées à l'architecture graphique du site), de vidéos, assistance à la mise en page d'un article, etc. ;
- Modifications simples apportées à l'arborescence du site
- Tout autre développement mineur n'impliquant pas une intervention supérieure à 2 heures de travail.

ADPixNet s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour mener à bien sa mission, les jours ouvrables et pendant les heures de bureau (9h-12h et 14h-18h30), dans la limite de ses obligations de moyens et à l'exception d'événements relevant de cas de force majeure, d'opérations de maintenance et d'entretien effectuée sur le serveur par l'hébergeur du site internet, ou par la rupture du service imputable à l'hébergeur ou au fournisseur d'accès à Internet. Les dispositions de garantie

de temps de rétablissement (GTR) seront détaillées dans le bon de commande en accord avec le client.

En dehors des horaires de bureau, un n° de portable sera communiqué au client pour lui permettre de joindre un responsable de ADPixNet pour qu'il intervienne, dans la mesure du possible, en cas d'extrême urgence (site hacké, information erronée et « sensible », etc.)

L'ajout ou la modification importante de fonctionnalités occasionnant une intervention supérieure à deux heures de travail devront faire l'objet de devis spécifiques n'entrant pas dans le cadre du présent contrat de maintenance.

Il s'agit d'un mode de maintenance réputé en « best effort », où le client devra s'efforcer d'effectuer lui-même la tâche ou la résolution du problème technique auquel il est confronté et ne s'adresser à ADPixNet qu'en cas d'impossibilité technique, humaine ou matérielle. Dans ce cas, il pourra faire appel à ADPixNet pour réaliser cette tâche ou résoudre ce problème.

3. DETECTION DES PROBLEMES

Tout problème éventuel devra être notifié à ADPixNet par mail ou par téléphone.

Si les investigations menées par ADPixNet lors de la notification d'un problème par le client établissent que ce problème est imputable au client, ADPixNet se réserve le droit de facturer son intervention, à partir du moment où celle-ci excède deux heures de travail/homme.

4. DROITS, RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS D'ADPixNet

Les interventions éventuelles de ADPixNet auront lieu, hors cas d'extrême urgence, du lundi au vendredi entre 9h et 12h et 14h et 18h30. ADPixNet s'engage à mener à bien sa mission conformément aux dispositions énoncées dans les articles précédents et ce en conformité avec les règles de l'art.

Le fonctionnement du service pourra être interrompu pour permettre à ADPixNet d'effectuer les travaux de maintenance imposés par sa mission. ADPixNet s'engage cependant, lorsque les conditions le permettent, à réaliser ces interventions pendant les heures les moins pénalisantes pour le client. En cas d'inaccessibilité au serveur due à des dysfonctionnements techniques de son ressort, ADPixNet s'engage à rétablir dans les 8 heures le bon fonctionnement du service.

En cas de non-respect par le client de ses obligations, ADPixNet se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre sans préavis tout ou partie de la prestation mis en cause, et pourra à tout moment prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser un trouble manifeste causé à ADPixNet ou à un tiers. En cas de violation manifeste grave, ADPixNet se réserve le droit à tout moment de résilier de plein droit le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette suspension ou résiliation de la prestation service pour ces motifs ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement.

En aucun cas, la responsabilité de ADPixNet ne pourra être recherchée lorsqu'il y a : faute, négligence, omission ou défaillance du client, non-respect des conseils donnés, force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté de ADPixNet, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel ADPixNet n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance.

Dans le cas où la responsabilité de ADPixNet serait retenue, le client ne pourrait prétendre à aucun préjudice indirect tel que la perte de clientèle, de chiffre d'affaires ou de bénéfice. Par ailleurs, le montant des indemnités est expressément limité au montant payé par le client au titre des deux derniers mois d'abonnement à la date d'origine du préjudice.

Le client reconnaît que ADPixNet est pleinement autorisé à citer son nom en tant que référence commerciale.

5. DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client devra fournir à ADPixNet toutes les informations et données indispensables à la bonne conduite de sa mission : documentation technique du dispositif existant, accès illimités au serveur d'hébergement et à l'interface d'administration, codes ftp, accès mysql...

Lorsque le client confie à ADPixNet le soin d'actualiser son site internet, de mettre à jour des contenus, rédactionnels, illustratifs ou iconographiques, le client devra fournir ces contenus sur support informatique soit par e-mail, soit par le biais d'un serveur ftp mis à sa disposition. Le client est seul responsable de la validité des informations et des fichiers transmis à ADPixNet dans le cadre de sa mission.

Le client déclare accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet. Les données sur Internet circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques diverses, la fiabilité des transmissions ne peut être garantie.

Le client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations sur Internet. La transmission ou le stockage d'informations ou de données en violation avec les lois et règlements en vigueur est interdite, cela inclus, sans y être limité, les documents portant atteinte aux droits d'auteurs, les informations qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, violent, diffamatoire, xénophobe, discriminatoire ou qui seraient contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Le client s'engage à respecter les règles en vigueur sur Internet «Netiquette». En particulier, l'envoi de courrier électronique non sollicité «Spam» à partir d'un serveur ou d'une adresse email maintenue par le client est interdit.

Le client est responsable de l'usage de son nom d'utilisateur et de son mot de passe, toute connexion effectuée en utilisant ce nom d'utilisateur et mot de passe sera réputée l'avoir été par le client ou un de ses préposés. Le client s'engage à prévenir immédiatement ADPixNet en cas de perte ou de vol de ces données.

Le client est le seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels du fait de son utilisation des prestations de ADPixNet et s'engage à indemniser ADPixNet contre toute demande, réclamation et/ou condamnation à des dommages et intérêts, dont ADPixNet pourrait être l'objet dès lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation par le client du service de maintenance.

Dans l'hypothèse où l'hébergement de la solution concernant les présentes conditions générales de vente de maintenance n'est pas confié à ADPixNet, celle-ci ne saurait être tenue responsable de problèmes liés à l'environnement de l'hébergement, aux technologies utilisées sur ledit serveur d'hébergement, ou à toute autre limite ou facteur bloquant qui seront en l'occurrence réputés comme ne pouvant lui être imputés.

Le client s'engage à informer immédiatement ADPixNet de toute modification concernant sa situation:

changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de coordonnées bancaires.

6. L'ABONNEMENT

Les prix liés à l'abonnement sont mentionnés sur le ou les bon(s) de commande annexé(s) au contrat.

Le contrat sera conclu pour une durée minimale de 12 (douze) mois, puis renouvelé d'année en année par tacite reconduction. Chacune des parties pourra résilier le contrat à chaque échéance par lettre recommandée ou email avec accusé de réception en respectant un préavis de 1 (un) mois.

Les factures sont payables sous 15 (quinze) jours, net, sans escompte. Le client pourra, au choix, régler à ADPixNet le montant de sa prestation en utilisant les moyens de paiement suivants :

- par virement bancaire sur le compte : Banque Cantonale du Jura, Rue de Chaumont 10, 2900 Porrentruy, Suisse. BIC(SWIFT-CODE): BCJUCH22XX | IBAN: CH46 0078 9042 5632 3891 2
- par transfert via la plateforme de paiement PayPal sur le compte de : contact@adpixnet.com

La date de mise en service de la prestation souscrite constitue la date de prise d'effet du contrat et le point de départ de la facturation.

Le prix de la période payée d'avance est garanti pour la période concernée. ADPixNet se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en informant le client au moins 30 (trente) jours avant la date effective. Le client peut contester toute hausse des tarifs et résilier le contrat par lettre recommandée ou par email avec accusé de réception dans un délai de 9 (neuf) jours ouvrés à partir de la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. A défaut, ces nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la prochaine facturation.

En cas de non-paiement dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée ou email avec avis de réception notifiant le manquement en cause, ADPixNet se réserve le droit d'interrompre les prestations et ce, jusqu'au paiement complet des sommes dues avec une majoration de 10% (dix pour cent) par mois civil de retard.

L'interruption de la prestation vaudra résiliation de plein droit du contrat en cas de non-régularisation sous 15 (quinze) jours après seconde mise en demeure qui pourra prendre la forme d'un courrier électronique ou d'une télécopie et d'un courrier postal avec accusé de réception.

Le client devra alors régler les sommes non réglées jusqu'au terme de la période contractuelle et non pas jusqu'à la date de résiliation augmentés de 50 Frs./€ (cinquante) pour les frais de dossier par mois civil de retard. En aucun cas le client ne pourra demander une quelconque indemnité à ADPixNet du fait de l'interruption de ses prestations à la suite d'un incident de paiement. En cas de refus ou incident bancaire (dont compte bloqué, compte débiteur ou interdit bancaire) sur les prélèvements automatiques, le client sera redevable d'une pénalité de 50 Frs./€ par prélèvement refusé par mois civil de retard.

7. CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient et auxquels elles auraient pu

avoir accès au cours de l'exécution des prestations commandées.

Les deux parties prendront vis à vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer, sous leur responsabilité, le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents définis ci-dessus.

8. DOMICILIATION

Les parties élisent domicile au lieu de leur siège social. Les notifications se feront par e-mail avec accusé de réception en règle générale, sauf en cas de litige ou elles seront effectuées par lettre recommandée avec accusé de réception.

9. LEGISLATION

Le futur contrat sera régi par la loi suisse. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

10. AUTRES CLAUSES

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis à vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois si le cas de force majeure devait être d'une durée supérieure à 60 (soixante) jours ouvrés, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'un ou l'autre des parties, 8 (huit) jours ouvrés après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, notifiant cette décision.

Si une des clauses devait être nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres clauses du contrat.

11. CLAUSES EXCEPTIONNELLES

En cas de **non-paiement de longue durée** *càd*, de **plusieurs mensualités en retard**, **ADPixNet**, se réserve le droit de **bloquer tous les accès** du client, tels que

- Comptes d'administration du cms
- Comptes emails
- Bases de données
- Comptes FTP
- Et tout autre accès dont le client pourrais bénéficier.

ADPixNet aura droit à mettre le site en maintenance avec une information visuelle expliquant la cause de la situation, par exemple :

< Site bloqué pour défaut de paiement envers ADPixNet >

ADPixNet, par conséquence, devient propriétaire de la totalité des produits du client, tels que :

- Noms de domaines
- Hébergement
- Emails
- Charte graphique
- Fichiers du cms et toutes ses options
- Etc..

ainsi que de tout autre produit ou services acquis par le client pour le fonctionnement de son site internet, jusqu'à ce que la totalité des paiements en souffrance soit effectués.

Publié par : Antonio Da Silva
Fontenais le, 01 janvier 2018

*** Un pseudonyme est un nom d'emprunt adopté par une ou plusieurs personnes pour exercer une activité sous un autre nom que celui de son identité officielle. Il se distingue du surnom en ceci qu'il est choisi par la personne qui le porte au lieu de lui être attribué par un tiers.*